



Schéma Métropolitain des Achats Responsables au service de la Transition

—→ Octobre 2023

■ Face aux enjeux climatiques, économiques et sociaux, la Métropole Européenne de Lille entreprend la transformation concrète de son territoire par la réalisation de ses ambitions. Afin de fédérer les énergies, de mobiliser ses ressources créatives et d'utiliser tous les outils opérationnels à sa portée, nous vous présentons la révision de son premier Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPAPSER) adopté par le Conseil Métropolitain du 14 décembre 2018 (en vigueur depuis le 01/01/2019).

**La commande publique métropolitaine :
moteur de transformation**

Le nouveau schéma métropolitain, enrichi de l'expérience du premier SPAPSER, s'affirme comme un moteur de transformation au service des transitions et de la concrétisation des orientations fixées par les grandes politiques métropolitaines : transition énergétique et sobriété, préservation de l'eau et qualité de l'air, économie circulaire et réduction des déchets, mobilité et transport, emploi et insertion, agriculture et alimentation, soutien au tissu économique local après les crises mondiales, relance et transformation de l'économie métropolitaine, mutualisation et accompagnement de nos 95 communes.

**La commande publique métropolitaine :
levier de sortie de crise**

Le nouveau schéma métropolitain positionne les achats de la MEL comme un levier de sortie de crise. Les crises successives depuis 2020 ont eu un impact considérable sur le tissu économique métropolitain, obligeant les acheteurs à repenser durablement leurs façons de travailler avec agilité, innovation et résilience pour rechercher de nouvelles solutions et approches opérationnelles en réponse aux enjeux climatiques, économiques et sociaux.

**La commande publique métropolitaine :
nouvelle vision des achats responsables**

Le nouveau schéma métropolitain permet à la MEL de diffuser une nouvelle vision des achats responsables sur son territoire en s'appuyant sur deux principes : la mutualisation et le partenariat. Dans la continuité du dispositif de la centrale d'achat métropolitaine et de la professionnalisation des achats de la MEL, la coopération entre les acheteurs publics du territoire assure la diffusion de cette démarche et s'appuie également sur les partenariats institutionnels mis en place par la MEL (convention partenariale UGAP, liens avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts de France, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, les Maisons de l'Emploi, les acteurs associatifs tels Acteurs Pour une Économie Solidaire, l'Inter-réseau Insertion par l'Activité Économique, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées...).

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Christian Mathon

Vice-Président délégué à la Gestion
des Ressources Humaines et à l'Administration

SOMMAIRE

P.6	CHIFFRES CLÉS
P.9	PARTIE 1 - BILAN DÉTAILLÉ DU SPAPSER
P.9	Volet 1 : Les fondamentaux et préalables
P.10	Axe 1 Anticiper, programmer et organiser l'acte d'achat
P.11	Axe 2 Ouvrir la commande publique métropolitaine au plus grand nombre d'opérateurs
P.12	Axe 3 Innover
P.14	Volet 2 : les piliers d'action
P.16	Axe 1 Renforcer l'insertion
P.18	Axe 2 Impulser l'achat écologique
P.21	Axe 3 Développer un écosystème vertueux
P.24	Volet 3 : gouvernance et pilotage
P.28	PARTIE 2 - SCHÉMA MÉTROPOLITAIN DES ACHATS RESPONSABLES AU SERVICE DE LA TRANSITION (S.M.A.R.T.)
P.30	Introduction
P.32	Axe 1 Responsabilité économique
P.38	Axe 2 Responsabilité sociale
P.42	Axe 3 Responsabilité environnementale
P.46	GOUVERNANCE ET PILOTAGE

Renforcer l'insertion



Nombre d'heures
d'insertion réalisées

2021 > **340 723**

2022 > **374 408**



Équivalents temps plein et
nombre de marchés concernés

2021 > **212**
ETP/an pour 47 marchés

2022 > **232**
ETP/an pour 76 marchés

6

Impulser l'achat écologique et l'économie circulaire

Quelques réalisations contractuelles sur la période 2019-2022
(source suivi du programme d'actions PCAET) :

- Approvisionnement gaz/électricité 100 % verts pour les équipements de la MEL.
- Mise en service de l'autoroute de la chaleur depuis décembre 2020.
- Concession de service électromobilité (en cours).
- Renouvellement du matériel de transport en commun (bus, tramway).
- Charte des Espaces Publics pour tous les marchés d'entretien et aménagement.
- Projet Fives-Cail-Babcock.
- Réhabilitation de Blanchemaille (bâtiment Pollet, ex site La Redoute).
- Renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers.
- Verdissement de la flotte logistique MEL.

L'accompagnement des directions opérationnelles mis en place depuis mi-2022 doit permettre de produire un premier reporting à l'occasion du bilan de l'année 2023.

Développer un écosystème vertueux.....

Part des TPME attributaires d'un contrat public de la MEL

2021 > **66,2 %** 2022 > **65,3 %**

Part des attributaires d'un contrat public de la MEL situé en Hauts-de-France

2021 > **55 %** 2022 > **55 %**

Part du montant total mandaté par la MEL à des TPE/PME

2021 > **15 %** 2022 > **15 %**
132 976 340 € HT 150 477 806 € HT

Part du montant total mandaté à un opérateur situé en Hauts-de-France

2021 > **85 %** 2022 > **80 %**
726 008 501 € HT 790 130 816 € HT



Le bilan détaillé établit ci-après un état d'avancement (59 % fin 2022) des 28 actions inscrites au premier SPAPSER. Parti d'une approche méthodologique, le retour d'expérience a permis de déterminer les axes de progrès et de proposer la révision du schéma dans une démarche d'amélioration continue.



PARTIE 1
**Bilan détaillé
du SPAPSER**

VOLET 1
Les fondamentaux et préalables



Axe 1

Anticiper, programmer et organiser l'acte d'achat

Action 1



Programmer les achats et communiquer les perspectives auprès des acteurs économiques

- Recensement annuel des achats planifiés dans les 18 mois auprès des directions opérationnelles.
- Présentation chaque année de la programmation relative aux opérations de travaux aux entreprises en partenariat avec la Fédération Nationale des Travaux Publics.
- Programmation sur 3 années sur 10 filières thématiques dans le cadre du dispositif de Centrale d'Achat Métropolitaine en co-construction avec les communes adhérentes.
- Partage avec les acteurs économiques du territoire métropolitain, et plus précisément les TPE/PME et structures de l'ESS, sur l'utilité et les perspectives d'exploitation des données de programmation.
- Informatisation à prévoir du processus et des données de programmation pour une meilleure exploitation.
- Processus à améliorer en permettant un reporting et un pilotage partagé avec les pôles opérationnels.

Action 2



Étudier les modalités d'intégration du développement durable dans les marchés et concessions grâce à une « commission de veille et de programmation des achats »

- Expertise insertion sollicitée auprès des maisons de l'emploi qui a permis l'augmentation très nette des heures d'insertion ces quatre années.
- Cette sollicitation n'est pas encore systématique pour la mise en œuvre des clauses environnementales mais un binôme DAL/DTEC* s'est mis en place depuis 2022 en appui des directions de la MEL.
- De la même manière, des modalités de collaboration sont en cours de définition entre DAL/DCP* et le pôle développement économique concernant l'accessibilité des marchés publics aux TPE/PME et structures ESS.
- La commission de veille et de programmation des achats n'a pas pu être mise en place opérationnellement et d'autres modalités d'association des élus et de la direction générale sont envisagées pour le SMART.
- L'expertise sur les clauses sociales n'est que quelquefois mobilisée en ce qui concerne la possibilité de réserver des marchés pour le secteur du handicap et de l'insertion par l'activité économique.

10

→ Action réalisée

→ Action engagée

→ Action non engagée

Avancement

* Lexique page 27



Axe 2

Ouvrir la commande publique métropolitaine au plus grand nombre d'opérateurs

Action 3



Systématiser et pérenniser le sourcing

- Mobilisation et animation d'une « communauté des acheteurs de la MEL » par le service Achats avec la proposition de « matinales achat », de « e-learning » et de ressources pour tous les porteurs de marchés.
- Élargissement de l'accès au e-learning et ressources à tous les acheteurs des communes de la MEL via le Portail des Territoires.
- Parcours de formation professionnalisant pour les acheteurs du service achats de la DAL*.
- Mise en place d'un accompagnement interne des directions opérationnelles qui peuvent solliciter l'appui d'un acheteur en amont de leur démarche achat dont la phase sourcing.
- Lorsqu'un sourcing est piloté par le service achat de la DAL* ou dans un projet de marché en centrale d'achat métropolitaine, le sourcing auprès des TPE/PME et structure ESS du territoire est systématisé.
- L'évaluation des procédures marchés au stade de l'attribution ne permet pas encore de comptabiliser les démarches de sourcing mises en œuvre ou non par les directions opérationnelles.

Action 4



Faciliter l'accès des petites structures économiques à l'achat public métropolitain

- Élaboration d'un « DCE simplifié » par la DCP* en partenariat avec les acteurs institutionnels régionaux, document mis à disposition de tous les acheteurs publics sur le site du CDG59/62.
- Sélection de la MEL dans le cadre du programme Lift proposé par Open Contracting Partnership afin de concevoir des données ouvertes de la commande publique des actions sur l'accès des TPE/PME aux marchés.
- Important travail amorcé sur la fiabilisation et l'exploitation des données internes en attribution et en exécution financière pour mesurer l'impact de la commande publique métropolitaines sur les TPE/PME/ESS.

→ Axe 3 Innover

Action 5



Sensibiliser les services prescripteurs aux procédures et outils juridiques au service de l'innovation

- Expérimentation du décret du 13/12/2021 pour les achats innovants d'un montant inférieur à 100k euros HT.
- Sensibilisation des directions opérationnelles à la prise en compte de l'innovation durable dans la commande publique (e-learning).
- Prise en compte de la recherche des « nouveaux entrants » et des « solutions innovantes » en phase sourcing, accompagnement proposé par le service achats aux directions opérationnelles.
- Partenariat avec le pôle développement économique pour intégrer dans les démarches de sourcing les entreprises innovantes métropolitaines susceptibles d'intéresser la MEL sur ses achats.
- Mise en place d'un groupe de travail interne piloté par la direction R&D* sur le processus d'innovation.
- Participation au groupe de travail régional avec l'UGAP* et HDFiD*
- Manque de données sur la prise en compte de l'innovation dans le processus de commande publique.

Action 6



Introduire une approche fonctionnelle dans la définition et la formalisation de l'expression du besoin d'achat

- Les acheteurs du service achats formés à l'analyse fonctionnelle du besoin et à son expression au travers d'un cahier des charges fonctionnel. Accompagnement proposé aux directions opérationnelles.
- Diffusion de la pratique de l'approche fonctionnelle du besoin au sein des différentes directions opérationnelles de la MEL.

12



PARTIE 1

Bilan détaillé du SPAPSER

VOLET 2

Les piliers d'action



Axe 1

Renforcer l'insertion

Action 7



Favoriser l'intégration des modalités d'insertion dans les marchés et concessions grâce à la programmation des achats

- Groupe de travail bimensuel piloté par la direction de la commande publique avec les facilitateurs de la Maison de l'Emploi pour déterminer les futurs supports marchés et concessions intégrant des heures d'insertion.
- Processus éprouvé en ce qui concerne la programmation des travaux mais moins efficient sur les autres catégories d'achat.
- Travail en cours sur la diversification de la clause sociale dans les contrats de la MEL avec l'objectif d'augmenter la part des marchés réservés à l'IAE* et la lutte contre les discriminations.

Action 8



Promouvoir le secteur adapté et de l'insertion et favoriser la connaissance réciproque des structures et des acheteurs publics

- Animation en partenariat avec l'Apes* de temps de sensibilisation dans le cadre du réseau des acheteurs métropolitains (temps fort annuel et ateliers de co-construction) où sont régulièrement invitées des structures du secteur adapté et de l'insertion.
- Participation des acheteurs de la MEL à des événements de promotion du secteur adapté et de l'insertion (ex : club Busin'ESS de la CRESS*, tournée des achats impactants).
- Création d'un atelier d'appropriation des Clauses Sociales en partenariat avec Lille Avenirs, l'Apes* et l'URIAE* dans le cadre du réseau des acheteurs métropolitains « Osons l'ESS ».
- Action de documenter et relayer l'existence des plateformes de recensement des structures ESS et de leur spécialité en intégrant cet axe dans les démarches de sourcing (ex : Le Marché de l'Inclusion).

16

Action 9



Accompagner les services prescripteurs dans l'insertion par la commande publique des personnes en situation de handicap

- Action mise en place par la direction de la commande publique en appui des directions opérationnelles.
- Collaboration en cours avec le Cabinet Médical et la mission RSE* de la MEL pour proposer une liste de marchés réservés à mettre en œuvre au sein de l'établissement.

Action 10



Mieux valoriser les parcours d'insertion

- Action mise en œuvre avec le concours des Maisons de l'Emploi dans le cadre du rapport annuel sur l'avancement de la Charte Métropolitaine d'Insertion.

Action 11



Diversifier le recours aux clauses d'insertion

- Benchmark à mener auprès d'autres grandes collectivités et dans le cadre du réseau France Urbaine pour déterminer les expérimentations à mener et le cadre juridique applicable.

Axe 2

Impulser l'achat écologique

Action 12



Étudier l'intégration des aspects environnementaux dans l'achat grâce à la programmation

- Depuis la programmation de 2022, les aspects environnementaux sont désormais systématiquement questionnés auprès des directions opérationnelles avec l'appui de la DAL* et de la DTEC*.
- Mise en place en juin 2021 de formations en ligne sur les achats durables réalisé par le service Achats et destiné à tous les acteurs internes du processus achat pour établir le lien entre « stratégie d'achat » et les différentes stratégies durables de la MEL (Plan climat, économie circulaire, plan alimentaire territorial, innovation durable, insertion, accessibilité TPE/PME/ESS).
- Cette formation en ligne est à présent proposée aux communes de la MEL via le Portail des Territoires et sera également repris dans le Centre de Ressources du CGDD* à disposition de tous les réseaux nationaux.
- Manque de données sur la prise en compte de l'innovation dans le processus de commande publique et réflexion en cours sur l'informatisation du processus de programmation.

Action 13



Mettre en œuvre des clausiers en matière d'achat écologique

- Implication de la MEL en tant que partenaire dans la création de l'outil du CD2e* La Clause Verte aujourd'hui repris en support dans le cadre du Plan National des Achats Durables et la mise en place des Guichets Verts.
- Mise en place d'un atelier pratique avec le soutien du CERDD* et CD2e* pour l'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics à destination de tous les acteurs de la chaîne commande publique.
- Travail à poursuivre sur le benchmark à mener auprès des autres grandes collectivités dans le cadre de France Urbaine mais également avec la DG GROW* de la commission européenne (programme Big Buyers).
- Mise en œuvre d'un clausier d'achat écologique propre à l'établissement et favorisant le partage à l'interne entre les directions opérationnelles avec évaluation croisée des clauses expérimentées.

18

Action 14



Utiliser l'analyse en cycle de vie (ACV) comme outil d'aide à la décision d'achat

- Dans le cadre de son engagement depuis 2019 dans la Charte Relations Fournisseurs Responsables, le service Achats de la MEL a décliné une méthodologie de prise en compte du cycle de vie pour les achats de fournitures et services. Cet outil est employé en appui d'une démarche achat et non pour le jugement des offres.
- La Loi "Climat et Résilience", par son article 36, s'engage à fournir aux acheteurs des outils opérationnels de définition et d'analyse du coût du cycle de vie des biens pour les principaux segments d'achat avant le 1er janvier 2025. Les expérimentations par les grands donneurs d'ordre nationaux sont encore peu nombreuses.

Action 15



Intégrer des clauses et/ou critères carbone dans les marchés

- En attente de montée en expertise sur ce sujet, et faute de retours d'expérience duplicables venant d'autres collectivités, l'action nécessite de déterminer des terrains d'expérimentation accompagnés par DAL/DTEC*.

Action 16



Construire de manière durable sur le territoire métropolitain

- Cette action nécessite d'être redéfinie faute de données suffisamment documentées sur les chantiers menés par la MEL. Un travail est entamé avec les directions opérationnelles pour documenter le retour de données sur les chantiers emblématiques récents (Biotopie 2, Blanchemaille, parking P+R Lomme Saint Philibert, projets BIM ...), et déterminer plus en amont les futurs projets à accompagner avec nos partenaires (CD2e*, ADEME*, ...).

Action 17



Objectiver la mesure de l'achat écologique

- Construction par la DAL et la DTEC* d'une grille de lecture des enjeux écologiques / impact carbone dans la cartographie des achats de la MEL en correspondance avec le PCAET et le budget climatique.
- Partage de cette grille de lecture avec le CERDD/CD2e* et les principaux donneurs d'ordre de la métropole (Région, CD59*, Préfecture, villes, bailleurs sociaux, ...) dans le cadre du réseau régional APuRe*.
- Mise en place d'une grille d'évaluation qualité des clauses environnementales au cours de l'exécution du contrat et construction avec les titulaires des plans de progrès.



Axe 2

Impulser l'achat écologique

Action 18



Prévenir la production des déchets générés par l'activité objet du marché

- Très bonne intégration des actions réglementaires par les directions opérationnelles, notamment dans les opérations de travaux.
- Développement de la mutualisation interne en matière de gestion des engins, équipements, outils par la DAL*.
- Nombreuses actions menées mais manque de consolidation des données pas assez exploitées.
- Collaboration à mettre en place avec la DDM* pour intégrer les objectifs du schéma directeur des déchets ménagers dans tous les marchés de la MEL.

Action 19



Favoriser l'économie circulaire et l'éco conception par les achats

- Action traitée dans le support des formations en ligne achats durables réalisées en 2021 par le service achats.
- Mise en application des mesures de la Loi AGECE et son décret avec une consolidation difficile des données.
- Action à mettre en perspective avec l'Axe 3 Innover ainsi qu'avec l'action 13 (clausiers écologiques) et donc à redéfinir sur les objectifs, les moyens et les indicateurs d'évaluation.

Action 20



Instituer une veille sanitaire et environnementale sur les achats métropolitains

- Chantier non démarré sur le volet achats publics, action à redéfinir au regard de l'étendue du périmètre par les directions Transition Énergie Climat Achats et logistique et Commande publique.

20



Axe 3

Développer un écosystème vertueux

Action 21



Intégrer dès la définition du besoin les spécificités du secteur de l'ESS

- En lien avec l'action 3 (sourcing), action réalisée systématiquement sur les marchés gérés ou accompagnés par le service achat ou dans le cadre de la mutualisation en centrale d'achat métropolitaine.
- Collaboration à mettre en place avec la DDM* pour intégrer les objectifs du schéma directeur des déchets ménagers dans tous les marchés de la MEI.

Action 23



Réserver certains achats aux acteurs de l'ESS dès lors que le cadre juridique le permet

- Actions réalisées sur les marchés transversaux portés par la DAL* lors de la détermination de la stratégie d'achat.
- Nouveau chantier ouvert par le groupe de travail sur la clause sociale pilotée par la DCP* en lien avec les Maisons de l'Emploi, l'URIAE* et les différents facilitateurs internes.

Action 22



Organiser une rencontre annuelle des acteurs de l'ESS

- À l'initiative de Marc Godefroy, ex-conseiller métropolitain délégué à l'économie sociale et solidaire, organisation d'une rencontre annuelle « Osons l'ESS » depuis novembre 2019 et relance d'un réseau métropolitain des acheteurs publics proposant un programme ateliers collaboratifs sur l'achat responsable.
- Dans la continuité de ces rencontres, création d'un cycle d'ateliers d'intelligence collective regroupant un panel d'acheteurs publics du territoire et des acteurs ESS d'une filière. Premiers thèmes de travail en lien avec la loi AGECE : la consigne (2021), le mobilier et le textile (2022/2023), le numérique responsable (2023/2024).



Axe 3

Développer un écosystème vertueux

Action 24



Faciliter l'accès des structures de l'ESS à la commande publique

- Action traitée dans le cadre du Programme Lift pour lequel la MEL a été lauréate parmi 7 équipes sélectionnées dans le monde par l'Open Contracting Partnership (OCP) sur 110 candidats. Ce programme d'accélération a octroyé à la MEL 200h d'accompagnement technique et 30k euros de prestations via notre partenaire Dataactivi.st pour le projet "déployer une stratégie d'achat responsable s'appuyant sur les données ouvertes de la commande publique" avec comme finalité la mise en œuvre de cas d'usage pour faciliter l'accès des TPE/PME et structures de l'ESS aux marchés de la MEL.

- Adhésion de la MEL à la charte relations fournisseurs achats responsables promue par le Médiateur des Entreprises (Ministère des Finances) et engagement dans le Parcours National des Achats Responsables proposé par le CNA* et la Médiation des Entreprises.

Action 25



Valoriser les entreprises vertueuses par des bilans d'exécution en matière de RSE

- Action expérimentée puis déployée sur tous les marchés transversaux de la direction achats et logistique ainsi que les marchés accompagnés par la centrale d'achat métropolitaine lors des bilans fournisseurs annuels.
- Action à envisager conjointement avec le pôle développement économique et la direction de la communication externe pour la valorisation des entreprises vertueuses en marché avec la MEL.

Action 26



Annexer une charte d'engagement « achat responsable » aux concessions

- Action en cours de réflexion par la direction de la commande publique visant à intégrer les objectifs de SPAPSER et le partage de ses indicateurs principaux avec les concessionnaires dans le cadre de leur rapport d'activité annuel.

22

Action 27



Échanger les bonnes pratiques avec les acheteurs du territoire

- Co-animation MEL/Apes du réseau des acheteurs métropolitains « Osons l'achat public responsable » regroupant tous les donneurs d'ordre publics du territoire de la MEL (communes, EPL, bailleurs sociaux, CHU*, ...).
- Membre actif du réseau régional des acheteurs publics APuRe piloté par le CERDD et le CD2e et soutenu financièrement par le CGDD (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) dans le cadre du Plan National pour les Achats Durables (PNAD). En avril 2022, Thomas Lesueur, Commissaire Général au Développement Durable, a assisté à l'assemblée générale de la centrale d'achat métropolitaine et a ainsi pu saluer les actions à impact en faveur de l'achat responsable mises en place par la MEL.
- Membre actif du Groupe de Travail Achats Publics de France Urbaine, la MEL a participé à la rédaction du guide méthodologique sur la mise en œuvre et le suivi des SPAPSER.
- Adhérente à la Charte Relations Fournisseurs Achats Responsables depuis 2019, la MEL s'est engagée dans le Parcours National des Achats Responsables proposé par le Médiateur des Entreprises.
- En partenariat avec Eurocities et sa Délégation Permanente auprès des institutions européennes, la MEL participe aux groupes de travail européen sur l'achat durable (DREC*, Big Buyers, ...).

Action 28



Mutualiser les achats métropolitains pour accroître leur impact sur le territoire

- Création de la centrale d'achat métropolitaine au 1^{er} janvier 2019. À ce jour 115 adhérents (86 communes, 22 CCAS et 7 établissements liés à la MEL) pour désormais 62 marchés actifs prenant en compte les objectifs du SPAPSER et de la charte Relations Fournisseurs Achats Responsables. La CAM recense 60 fournisseurs titulaires dont 55 % sont situés sur le territoire métropolitain.



PARTIE 1
**Bilan détaillé
du SPAPSER**

VOLET 3
Gouvernance et pilotage

Une instance dédiée de suivi : le comité partenarial

- Pour le premier SPAPSER, depuis 2019, un comité partenarial a été mis en place sous la présidence de l' élu thématique et associant largement tous les partenaires extérieurs et facilitateurs.
- Un Copil restreint regroupe à ce jour le vice-président aux achats et les deux présidents des Commissions d' Appel d' Offres.

Un tableau de bord consacré au suivi de la mise en œuvre du schéma

Tous les indicateurs du premier SPAPSER n'ont pas pu être mis en place en raison notamment de la non disponibilité de la donnée dans de nombreux cas. À ce jour, un projet d' informatisation est en cours en vue d'organiser le processus de programmation et de mise en œuvre de la politique achat responsable de la MEL.

APES

Acteurs Pour une Économie Solidaire

APuRe

Association des Acheteurs Publics Responsables en Hauts-de-France

CD59

Conseil Départemental du Nord

CD2e

Centre de Déploiement de l'Eco-transition dans les Entreprises et les Territoires

CERDD

Centre Ressource du Développement Durable

CGDD

Commissariat Général au Développement Durable (Ministère Ecologie Énergie Territoires)

CHU

Centre Hospitalier Universitaire

CRESS

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

DAL

Direction Achats Logistique (MEL)

DCP

Direction de la Commande Publique (MEL)

DDM

Direction des Déchets Ménagers (MEL)

DG GROW

Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME de la Commission Européenne

Dir R&D

Direction Recherche et Développement (MEL)

DREC

Territoires engagés pour une économie circulaire (programme Union Européenne)

DTEC

Direction Transition Energie Climat (MEL)

GESAT

Groupeement des Établissements et Services d'Aide par le Travail

HDFID

Hauts-de-France Innovation Développement (agence régionale)

IAE

Insertion par l'Activité Économique

Mission RSE

Responsabilité Sociale de l'Employeur (MEL)

UGAP

Union des Groupements d'Achats Publics (centrale d'achat nationale)

UNEA

Union Nationale des Entreprises Adaptées

URIAE

Union Régionale pour l'Insertion par l'Activité Économique



PARTIE 2

Schéma métropolitain des achats responsables au service de la transition (S.M.A.R.T.)

2^e SPAPSER de la MEL

Une démarche partenariale pour intégrer les enjeux de la transition

Les objectifs et actions proposés dans ce second schéma métropolitain ont pour but d'intégrer les enjeux climatiques, économiques et sociaux au cœur des achats métropolitains et à tous les stades du processus : expression des besoins, passation et exécution des contrats. Il s'agit donc à la fois de fédérer l'ensemble des acteurs internes à l'administration de la MEL mais également d'en étendre la portée auprès des partenaires économiques avec qui elle contracte pour l'exercice de ses compétences sur le périmètre des contrats de la commande publique.

30

Ce nouveau schéma renforcera l'approche collaborative et transversale, tant sur le plan de l'amélioration continue et de l'évaluation partenariale, que sur la prise en compte des évolutions techniques et réglementaires. Sa construction a pleinement intégré les nouveaux textes récents relatifs à la promotion des achats durables, notamment :

- la loi AGECL du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;
- la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- le Plan National pour des Achats Durables 2021-2025.

En tant qu'acheteur de premier plan avec 450 millions d'euros dépensés en 2022 dans le cadre de ses marchés publics et plus d'un milliard en intégrant les concessions, la MEL entend affirmer son objectif d'exemplarité sur son territoire au travers des trois piliers d'action suivants :

- **responsabilité économique** : avec notamment l'amélioration de l'accessibilité et de l'impact de la commande publique métropolitaine auprès des TPE, PME et structures de l'Économie Sociale et Solidaire et l'objectif d'obtenir la labellisation « relations fournisseurs et achats responsables » ;
- **responsabilité sociale** : avec notamment l'atteinte de 30 % de considérations sociales dans l'ensemble des contrats notifiés d'ici 2026 et la réalisation de 400 000 heures d'insertion annuelles dès 2025 ;
- **responsabilité environnementale** : avec notamment l'atteinte de 100 % de considérations environnementales dans l'ensemble des contrats notifiés d'ici 2026 avec évaluation de l'impact recherché.

La mise en œuvre du nouveau schéma métropolitain des achats responsables au service de la transition (SMART) s'appuie sur l'accompagnement technique de l'ensemble des « facilitateurs » internes de l'établissement portant les politiques publiques précitées. Il pourra également amplifier son impact grâce à la collaboration renforcée avec nos partenaires et facilitateurs externes, soutiens indispensables dans cette étape de révision et son animation avec les acteurs du territoire.

Les engagements du deuxième schéma métropolitain des achats responsables

Tirant le bilan de l'évaluation de son premier SPAPSER, la MEL entend affirmer la mise en œuvre de son deuxième schéma en tant que démarche d'amélioration continue afin d'ancrer la performance recherchée en matière d'achat responsable dans les processus décisionnels de l'établissement.

La mise en œuvre de cette nouvelle feuille de route s'appuiera notamment sur la professionnalisation de l'ensemble du processus achat de la MEL. Dans cette optique, cinq engagements sont déclinés pour amorcer cette démarche vers des achats plus responsables :

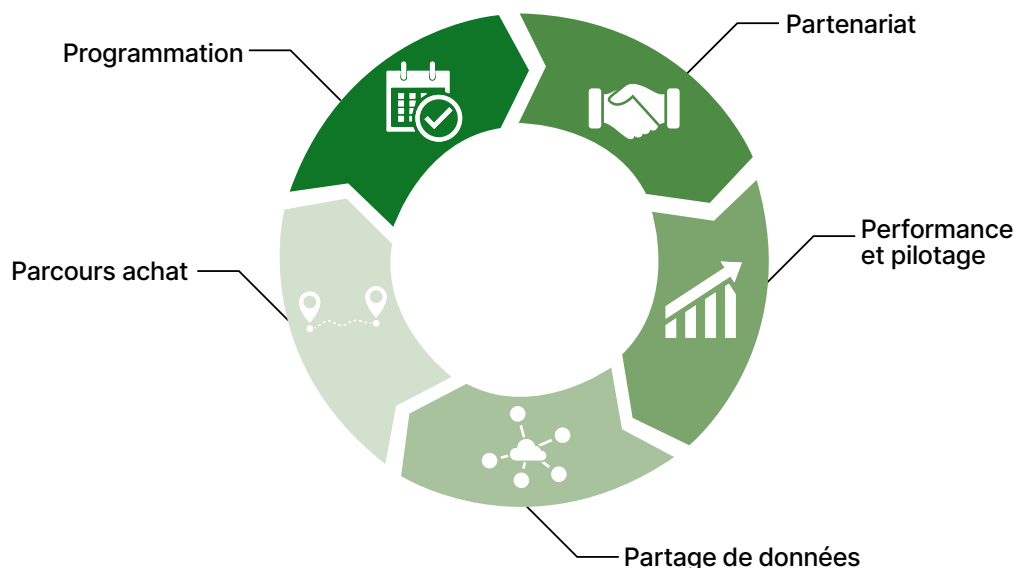
- 1. La programmation** : qui se traduit par une co-construction en amont avec les pôles opérationnels et une identification des projets d'achat à traiter au regard des enjeux du schéma métropolitain des achats responsables.
- 2. Le parcours achat** : qui implique une démarche qualité sur l'ensemble de nos processus et une simplification pour plus de fluidité du parcours et d'appropriation de la part des utilisateurs (directions internes et opérateurs économiques).
- 3. Le pilotage** : qui recouvre la gestion de la relation fournisseurs et la mise en place d'indicateurs de performance et de satisfaction publiés et mis à jour annuellement (décret mars 2022 en application de la Loi Climat et Résilience).

4. Le partenariat : qui ancre la démarche dans la transversalité en s'appuyant sur les acteurs économiques et institutionnels à l'externe, ainsi que sur l'ensemble des fonctions supports et des directions opérationnelles à l'interne.

5. Le partage des données : qui participe à la fiabilisation du reporting sur chacune des actions menées via des outils dédiés d'organisation de la donnée, il s'appuie également sur un plan de communication et la publication des données ouvertes.

Dans cette optique, et suivant la préconisation du Médiateur des Entreprises qui souligne les synergies entre le label « relations fournisseurs et achats responsables » et SPAPSER, il est proposé d'engager la MEL à devenir l'une des premières métropoles françaises labellisées.

La labellisation RFAR n'impose pas de « faire plus » mais de « faire différemment » et plus efficacement, en structurant une démarche déjà largement mise en œuvre, avec des retombées très positives dans les relations avec les fournisseurs et les écosystèmes. Viser le label RFAR est donc un objectif qui recherche à faciliter le pilotage du SPAPSER et ancrer ses résultats pour l'avenir (cf. vadémécum du Médiateur des Entreprises d'octobre 2022 sur la Labellisation RFAR et le SPAPSER : www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/spaser-et-label-rfar-un-nouveau-guide-destination-des-collectivites).





Axe 1

Responsabilité économique

Objectif 1

Améliorer l'attractivité et l'accessibilité de la commande publique de la MEL

1.1 Communiquer auprès des acteurs économiques les ambitions de la MEL sur sa politique d'achats responsables ainsi que les opportunités à venir.

Cibles et impacts recherchés

1.1.1 Développer le processus de programmation des achats avec l'ensemble des directions de la Métropole Européenne de Lille.

1.1.2 Rencontrer les acteurs économiques du territoire métropolitain pour partager la programmation des achats et ses ambitions relatives à sa politique d'achats responsables.

1.1.3 Déployer la démarche d'ouverture des données de la commande publique (DECP et programmation achat) de la Métropole Européenne de Lille et des acheteurs publics de son territoire dans la continuité du programme Lift.

- Créer un comité de programmation trimestriel (directeurs et DGA) pour chaque pôle et des rencontres mensuelles entre les directions opérationnelles et les achats et marchés.
- Établir un calendrier de rencontres des acteurs institutionnels représentant les différents secteurs économiques pour présenter la programmation des achats de la MEL.
- Identifier nominativement un annuaire des acteurs et les réunir par thématique.
- En lien avec le pôle Développement Économique, mettre en place une démarche de communication de la MEL envers les entreprises du territoire. Prévoir un comité des acteurs du territoire à réunir une fois par an pour un suivi des réalisations du SMART.
- Concevoir un plan de communication et des supports accessibles à la fois dans les DCE mais aussi par une rubrique pratique sur le site internet de la MEL.
- Promouvoir visuellement la politique achats responsables de la MEL (SMART) et son adhésion à la Charte Relations Fournisseurs Responsables.
- Publier dans un premier temps la programmation des marchés récurrents de la MEL puis intégrer les marchés non récurrents des directions opérationnelles.
- Étendre au site open data de la MEL le cas pratique LIFT réalisé avec Dataactivi.st sur l'analyse dynamique des données ouvertes de la MEL et de ses communes du territoire pour accroître l'impact des actions en faveur de l'achat responsable.

Chantiers identifiés

- Définir un processus de contrôle qualité des codes nomenclature dès l'expression du besoin pour identifier la catégorie d'achat utile pour informer les opérateurs économiques.
- Fiabiliser les liens entre les logiciels marchés et financiers notamment sur les dates de démarrage et de fin des marchés récurrents et non récurrents.

1.2 Valoriser les filières économiques métropolitaines et soutenir l'innovation durable en lien avec nos politiques publiques.

Cibles et impacts recherchés

- 1.2.1 Développer la pratique du sourcing pour une meilleure connaissance du secteur économique dans tout projet d'achat.
- 1.2.2 Favoriser la prise en compte de l'innovation dans les marchés de la MEL et partager la connaissance avec toutes les parties prenantes en interne.

Chantiers identifiés

- Communiquer en interne sur la pratique du sourcing et sur les ressources à disposition afin d'augmenter le nombre de sourcing réalisé.
- Outiller les directions opérationnelles sur la pratique du sourcing en proposant un mode d'emploi (3 niveaux : sensibilisation, formation, accompagnement).
- Accroître la connaissance des filières économiques métropolitaines par les directions opérationnelles et développer les ressources pour identifier les opérateurs du territoire.
- Systématiser la démarche de sourcing pour tous les marchés ciblés comme « stratégiques » pour l'établissement (priorité politique ou priorité pour le service public).
- Recenser les bonnes pratiques en matière d'innovation pour harmoniser les modes de faire et impulser une appétence (kit de l'innovation).
- Concevoir un espace d'échange pour y retrouver les pratiques innovantes à la fois des directions opérationnelles et celles des opérateurs économiques par filière > développer la communauté d'innovation interne / créer un portail de l'innovation (pour que les entreprises innovantes puissent se faire connaître de la MEL).
- Ouvrir davantage aux variantes et recourir au cahier des charges fonctionnel.
- Identifier les secteurs propices à l'innovation durable.
- Participation des acheteurs de la MEL dans les réseaux de l'innovation.



Axe 1

Responsabilité économique

Objectif 2

Faciliter l'accès des TPE/PME et acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire à la commande publique et promouvoir des relations respectueuses avec les fournisseurs

2.1 Poursuivre l'effort de simplification administrative dans les consultations et d'adaptation pour un meilleur accès à tous les opérateurs.

Cibles et impacts recherchés

- 2.1.1 Alléger les freins à la candidature pour les TPE/PME/ESS et poursuivre la simplification administrative des consultations.
- 2.1.2 Renforcer le recours à l'allotissement dans les procédures d'achats et la constitution des groupements (momentanés) d'entreprises pour candidater aux marchés de la MEL.
- 2.1.3 Développer les partenariats avec les acteurs favorisant l'accès des TPE/PME/ESS à l'achat public (chambres consulaires, UGAP, facilitateurs locaux tels que l'Apes, l'URIAE, fédérations professionnelles ...).
- 2.1.4 Repérer les segments d'achat à fort potentiel pour les structures de l'économie sociale et solidaire et le prendre en compte en phase de sourcing.

Chantiers identifiés

- Alléger le contenu des dossiers de consultation des entreprises. Constitution d'un groupe de travail sur la simplification des DCE et des procédures internes.
- Mettre en place le « dites-le nous 1 fois ».
- Identifier dans les marchés les clauses qui sont les freins à l'accès au PME : adaptation des minima de capacités exigés, pertinence des cadres de réponse, mise en place de clauses financières incitatives.
- Poursuivre les actions en focus group mises en place par le service Achats et le pôle développement économique pour faire critiquer les documents types par des PME.
- Faire un rappel dans les DCE de la possibilité des groupements.
- Rappeler l'obligation de l'allotissement et la justification du non-allotissement (problématique de la délibération de lancement).
- Élaborer un guide TPE/PME (sur le modèle du guide bleu de Nice) rappelant notamment le mode d'emploi des groupements et le B-A-BA de la réponse à une consultation + renvoi sur les guichets d'aide (chambre de commerce ou chambre des métiers).
- S'appuyer sur les acteurs qui favorisent l'accès à la commande publique (chambres consulaires...) : diffusion de la programmation, de l'accompagnement aux réponses et à la formation aux marchés.
- Identifier les familles d'achat où la possibilité de réponse de l'ESS ou des TPE/PME du territoire est forte afin de le prendre en compte dès la phase sourcing.

2.2 Engager la Métropole Européenne de Lille dans la démarche de labélisation Relations Fournisseurs Achats Responsables.

Cibles et impacts recherchés

- 2.2.1 Auditer nos processus (achats, commande publique, exécution financière...) pour une meilleure maîtrise des risques achats responsables en s'appuyant sur le référentiel ISO 20400.
- 2.2.2 Emmener les directions opérationnelles de la MEL autour d'un projet fédérateur transversal, mobilisateur et valorisant pour toutes les parties prenantes.
- 2.2.3 Reconnaître le niveau de professionnalisme des acheteurs de la MEL.
- 2.2.4 Communiquer sur les engagements de la MEL en officialisant sa volonté de passer d'une simple relation client/fournisseur à une relation de partenariat.
- 2.2.5 Progresser sur les achats responsables grâce à la communauté des acheteurs labellisés de la charte RFAR.

Chantiers identifiés

- Mettre à jour les pratiques de la MEL conformément aux attendus de la charte et identifier les actions à mettre en place pour tendre vers la conformité au référentiel ISO 20400.
- Obtenir une labellisation RFAR d'ici 2026.
- Communiquer en interne sur les attendus de la charte relations fournisseurs et achats responsables (quoi, comment et surtout pourquoi).
- Sensibiliser les acteurs internes : par le cycle des matinales achats et l'animation d'une communauté des acheteurs internes (partager sur des dossiers atypiques, sur des succès, groupe d'échanges, ...).
- Former les porteurs de projets/marchés les plus actifs à la démarche « achats responsables ».
- Repérer les dossiers les plus significatifs et accompagner par la direction achats logistique leurs porteurs.
- Transformer une offre de service achat facultative en un accompagnement achats graduellement systématisé.
- Développer la pratique par les directions opérationnelles des bilans fournisseurs sur une sélection, puis sur tous les contrats cadres de la MEL (évaluation réciproque : par le fournisseur et par les directions opérationnelles utilisatrices).
- Afficher dans les DCE l'engagement de la MEL comme signataire de la charte RFAR.
- Développer le benchmark des bonnes pratiques auprès des donneurs d'ordre déjà labellisés (ex : Enedis, CD Hauts de Seine, UGAP, ...) via le parcours national des achats responsables.



Axe 1

Responsabilité économique

2.3 Améliorer le suivi et l'adaptabilité des marchés de la MEL.

Cibles et impacts recherchés

- 2.3.1 Poursuivre et développer les enquêtes de satisfaction auprès des entreprises tant titulaires en fin de marché que candidates ou ayant retiré un dossier de consultation.
- 2.3.2 Insérer des clauses de réexamen dans les contrats et prévoir le suivi et les modalités de reporting dans les conditions d'exécution des contrats.

Chantiers identifiés

- Généraliser une fiche d'évaluation de fin de marché pour tous les marchés.
- À chaque écriture de marché, se questionner sur la pertinence d'une clause de réexamen à insérer.
- Consolider les retours d'expérience et les propositions de clauses de réexamen pertinentes.

2.4 Diffuser auprès de tous les acteurs institutionnels et économiques les objectifs du deuxième schéma des achats responsables de la MEL.

Cibles et impacts recherchés

- 2.4.1 Sensibiliser, former et communiquer auprès des parties prenantes internes et externes à la Métropole Européenne de Lille sur les objectifs du deuxième schéma métropolitain des achats responsables.
- 2.4.2 Mutualiser les achats métropolitains pour accroître leur impact responsable sur le territoire de la MEL au travers des dispositifs tels que la Centrale d'Achat Métropolitaine et la Convention Partenariale avec l'UGAP.
- 2.4.3 Fédérer les acteurs publics métropolitains pour promouvoir la commande publique responsable et échanger les bonnes pratiques.
- 2.4.4 Instaurer une charte d'engagement « achat responsable » aux concessions de la MEL.

Chantiers identifiés

- Définir un plan de communication.
- Élaborer un bilan annuel des achats responsables commun à l'établissement.
- Promouvoir par la mutualisation des actions du SMART.
- Animation d'un réseau métropolitain des acheteurs responsables "OSONS".
- Participation au collectif des acheteurs régionaux HDF "APuRe".
- Sensibiliser les concessionnaires à la politique achats responsables de la MEL.
- Exiger dans les bilans annuels des concessionnaires un reporting achats responsables (partage des indicateurs communs).

Indicateurs principaux à publier

Part des TPME attributaires d'un marché public de la MEL

Liste des marchés publics attribués (OMEGA) / Qualification TPME « API entreprises » / périmètre de recherche sur « tous les marchés » + « montant attribué supérieur à 40k € HT ».

Part des attributaires d'un marché public de la MEL situé en Hauts-de-France

Liste des marchés publics attribués (OMEGA) / Localisation géographique « API entreprises » / périmètre de recherche sur « tous les marchés » + « montant attribué supérieur à 40k € HT ».

Part du montant total mandaté par la MEL à des TPME (National + HDF)

Données sur les montants exacts dépensés sur marchés publics (GDA) / Qualification TPME « API entreprises » / périmètre de recherche sur « tous les marchés » y compris cotraitants et sous-traitants.

De nouveaux indicateurs viendront compléter la démarche avec l'avancement du plan d'action sur le volet économique.

Axe 2

Responsabilité sociale

Objectif 3

Poursuivre le développement de la clause sociale dans les contrats de la commande publique

3.1 Atteindre les 400 000 heures d'insertion annuelles dès 2025 en s'appuyant sur la programmation des marchés comme outil d'analyse.

Cibles et impacts recherchés

3.1.1 Faciliter l'étude de faisabilité d'une clause sociale d'insertion en amont des projets d'achat en vue d'atteindre les 400 000 heures d'insertion annuelles.

3.1.2 Permettre aux facilitateurs de repérer les publics ou structures susceptibles de rentrer dans le dispositif.

3.1.3 Impliquer les directions opérationnelles de la MEL sur tous les outils permettant le portage d'une clause sociale (réservation, condition d'exécution, critère de choix ...).

3.1.4 Poursuivre la diversification de la clause sociale dans tous types de contrats (marchés ou concessions) quelle que soit la nature des prestations (Travaux, FCS, Pl...) et améliorer le suivi de la réalisation.

→ Construire un tableau de suivi des heures d'insertion contractualisées et réalisées par marché clausé pour un meilleur pilotage MDE/MEL.

→ Développer les partenariats avec les têtes de réseau IAE et handicap pour anticiper le repérage de publics particuliers et les structures répondantes du territoire.

→ Sensibiliser et former les directions opérationnelles sur le recours aux clauses sociales dans les marchés publics : Proposition de l'atelier « réussir ses clauses sociales » en format e-learning ainsi qu'en formation en présentiel.

→ Communiquer le retour statistique sur les volumes d'heures réalisées, sur le parcours des bénéficiaires (s'il est connu) et le porter à la connaissance du porteur du marché et de sa chaîne managériale.

→ Challenger les DO sur les différentes clauses sociales à l'occasion de la fiche de dialogue simplifiée.

→ Élaborer un référentiel interne des différents types de clauses sociales et leurs impacts recherchés.

→ Mettre en place une évaluation de la satisfaction des parties prenantes à la fin du marché clausé : titulaire du marché, direction opérationnelle, MDE (ou autre facilitateur).

→ Expérimenter un critère de jugement des offres reposant sur la performance en matière d'insertion professionnelle (accueil et suivi des publics, encadrement et tutorat, formation et perspective de pérennisation en emploi durable) ;

→ Sensibiliser les directions opérationnelles à la systématisation de la saisine des maisons de l'emploi en amont des procédures de passation des grands contrats.

Chantiers identifiés

→ Transmettre la programmation des marchés récurrents le plus en amont possible aux maisons de l'emploi (MDE) pour permettre les questions complémentaires sur l'objet et la technicité attendue (définir une périodicité des envois et retours).

→ Transmettre la programmation des nouveaux projets de marchés, avec davantage d'anticipation et au fil de l'eau, au moyen des nouvelles fiches de dialogue simplifiées.

3.2 Développer le recours aux marchés réservés afin de renforcer l'insertion des personnes en situation de handicap ou défavorisées sur le territoire de la métropole.

Cibles et impacts recherchés

- 3.2.1 Identifier les segments d'achats à fort potentiel pour les acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique et du secteur adapté sur le territoire métropolitain.
- 3.2.2 Promouvoir le marché réservé et favoriser la connaissance réciproque des structures concernées avec les acheteurs publics de la MEL et de son territoire.
- 3.2.3 Initier un suivi de réalisation des marchés réservés et partager les bonnes pratiques avec les donneurs d'ordre du territoire.

Chantiers identifiés

- Sensibiliser les DO concernées par les familles d'achats à fort potentiel pour proposer des marchés réservés et justifier si impossibilité de concrétiser (analyse des pistes de progrès par les facilitateurs).
- Faire évoluer le processus de collaboration avec les MDE, URIAE, secteur handicap : Point d'entrée MDE (pas de nouvelle convention).
- Mise en place de visites de structures et participation des porteurs de marchés à des événements B-to-B avec des acteurs de l'IAE et du secteur adapté.
- Participer à des salons thématiques, exemples : salon annuel Handicap, Emploi & Achats Responsables (Inclusiv'Day), rendez-vous des entreprises inclusives et des innovations sociales (www.inclusivday.com).
- Mettre en place une évaluation de la satisfaction des parties prenantes à la fin du marché réservé.
- Groupe de travail à proposer avec le Département du Nord et les autres donneurs d'ordre du territoire pour définir des chantiers communs (à contextualiser dans le cadre du réseau APURE et de la CMI).

Objectif 4

Intégrer les enjeux sociétaux dans les achats publics de la MEL

4.1 Prendre en compte l'égalité Femmes-Hommes et la lutte contre les discriminations dans les contrats.

Cibles et impacts recherchés

- 4.1.1 Mettre en place des actions ciblées pour favoriser l'égalité Femmes-Hommes et la lutte contre les discriminations dans les contrats de la commande publique de la MEL.
- 4.1.2 Appuyer la démarche initiée par la MEL en sollicitant les expertises disponibles et en participant aux benchmarks des autres acheteurs publics.

Chantiers identifiés

- S'appuyer sur l'Index Penicaud afin de valoriser et de favoriser le travail des femmes (égalités de traitement et d'embauche).
- Échanger avec les opérateurs économiques sur leurs pratiques en matière d'égalité femmes-hommes (étudier le champ d'action possible, informer, inciter) pour valoriser les démarches vertueuses.
- Consacrer un axe de travail spécifique femmes-hommes et lutte contre les discriminations dans le groupe de travail clause sociale avec les experts internes/externes sur la matière pour une démarche action/réflexion.
- Solliciter les expertises internes (pôle développement économique, Mission Égalité Femmes Hommes) et externes tel que le CORIF (Formation en Égalité Professionnelle Hauts-de-France) pour appuyer la démarche.

4.2 Développer le recours au commerce équitable, améliorer les conditions de travail et développer les filières d'approvisionnement responsables.

Cibles et impacts recherchés

- 4.2.1 Développer le recours au commerce équitable sur les segments d'achat concernés grâce au sourcing et au partenariat avec les filières équitables.
- 4.2.2 Veiller à l'amélioration des conditions de travail dans les contrats de la MEL et développer avec les entreprises titulaires et partenaires spécialisées les initiatives pour vérifier celles-ci sur toutes les chaînes d'approvisionnement.

Chantiers identifiés

- Recenser les familles d'achats à potentiel pour développer le commerce équitable en partenariat avec la Direction Nature Agriculture et Environnement.
- Rencontrer les directions opérationnelles concernées pour partager les bonnes pratiques recensées en benchmark et construire un plan d'action et les indicateurs associés.
- Adhérer à des organismes assurant la veille en matière de risques, tels que Electronics Watch (ville de paris et direction des achats de l'État), qui a pour mission d'aider les pouvoirs adjudicateurs à travailler ensemble sur l'achat responsable en matière de produits électroniques et informatiques (respect des droits humains, sociaux dans les régions de production).
- Recenser les organismes facilitateurs pour le contrôle des conditions de travail et la promotion de chartes sectorisées pour des pratiques responsables (métiers du service, achats alimentaires, ...). Ex : conditions de recrutement et amplitudes horaires dans les contrats d'entretien ou de prestations de services.

Indicateurs principaux à publier

Part de marchés programmés par la MEL ayant fait l'objet d'une expertise « insertion ».

Part de marchés (ou concessions de service public) comportant une clause sociale avec comme objectif d'atteindre 30 % des contrats de la commande publique de plus de 90 000 € HT.

Nombre de session de formation/information sur les clauses sociales à destination des acheteurs et directions opérationnelles / Nombre d'actions réalisées.

Nombre de marchés comprenant une clause qui privilégie un parcours d'insertion long et professionnalisant (cf. rapport annuel des Maisons de l'Emploi sur le devenir des bénéficiaires de la clauses d'insertion).

Nombre de marchés réservés / Nombre de marchés notifiés par la MEL à des structures du secteur adapté ou du secteur de l'insertion par l'activité économique.

Part de féminisation des heures d'insertion dans les contrats de la commande publique.

De nouveaux indicateurs viendront compléter la démarche avec l'avancement du plan d'action sur le volet social.

→ Axe 3

Responsabilité environnementale

Objectif 5

Favoriser l'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics et concessions en application du Plan National des Achats Durables et du Plan Climat Air Énergie Territorial

5.1 Intégrer des considérations environnementales dans les marchés au regard des différents enjeux : atténuation du changement climatique, adaptation, amélioration de la qualité de l'air, santé environnementale et préservation de la biodiversité, en cohérence avec le Plan Climat Énergie Territorial.

Cibles et impacts recherchés

- 42
- 5.1.1 Piloter l'atteinte de l'objectif réglementaire de 100 % de considérations environnementales et d'un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales ou climatiques dans les marchés publics et concessions à compter du 1^{er} janvier 2026.
- 5.1.2 Mesurer l'impact des considérations environnementales / climatiques proposées au regard des enjeux : atténuation du changement climatique, adaptation, qualité de l'air, santé environnementale et préservation de la biodiversité.
- 5.1.3 Travailler en lien avec le budget climatique, une analyse de l'impact de l'ensemble des achats de la Métropole Européenne de Lille (Cartographie carbone des achats, grille d'analyse).

Chantiers identifiés

- Au-delà de la loi Climat et Résilience, la MEL veut tendre systématiquement vers l'intégration d'un critère d'attribution environnemental.
- Construire un référentiel de clauses et critères disponibles par famille d'achat (SMART/PCAET).
- Croiser ce référentiel avec les collectivités voisines (villes, Région, CD59) avec l'appui du CD2E et du CERDD (guichet vert).
- Organiser le reporting de l'utilisation des clauses et critères via les solutions SI Achat et Marchés.
- Mesurer l'impact de nos considérations environnementales par une évaluation croisée.
- Identifier les familles d'achat concernées par les risques environnementaux, organiser la veille et la partager en interne.
- Sensibiliser les directions opérationnelles par des intervenants spécialisés pour une meilleure acculturation à ces risques.
- Croiser le budget climatique avec les familles d'achat de la MEL pour établir un plan d'actions en fonction du BEGES réalisé (sur le modèle Label Climat Air Énergie).

5.2 Favoriser la montée en compétence de la MEL par les échanges de bonnes pratiques entre les donneurs d'ordre publics locaux, nationaux et européens.

Cibles et impacts recherchés

- 5.2.1 Développer les compétences des acteurs du processus achat sur les sujets environnementaux/climatiques dans les marchés publics par des ateliers d'acculturation et de l'accompagnement sur des cas pratiques.
- 5.2.2 Expérimenter et évaluer les clauses « impact carbone » dans les marchés identifiés comme significatifs (sous l'angle du BEGES).
- 5.2.3 Partager avec les communes et les acheteurs publics du territoire les acquis et expériences (exemple par le Club Climat des communes).
- 5.2.4 Partager la prise en compte des risques environnementaux et sanitaires et des enjeux climatiques avec les entreprises titulaires de marchés de la MEL dans le cadre des plans de progrès.

Chantiers identifiés

- Sensibiliser, former et accompagner les directions opérationnelles sur l'intégration des clauses environnementales (mettre en lien avec le service Formation).
- Initier et Participer à des benchmarks afin de diffuser en interne les bonnes pratiques (ex : projet BIG BUYERS ou DREC avec la Délégation Permanente MEL/UE).
- Organiser l'information et la documentation mises à disposition de la communauté des acheteurs internes.
- Instituer une veille réglementaire sur les enjeux de santé environnementale et de préservation de la biodiversité dans la politique d'achat métropolitaine.
- Définir une liste de marchés « significatifs » pour tester.
- Expérimentation du SEVE par la Direction de l'Espace Public et Voirie.
- Construire une évaluation de l'impact carbone et la tester sur certains marchés.
- Organiser un reporting des actions sur l'achat responsable au Club Climat des Communes et à la Conférence des Maires.
- Partage d'un espace dédié et de documentations techniques avec les communes sur le Portail des Territoires.
- Intégrer la prise en compte de ces risques environnementaux et sanitaires et des enjeux climatiques dans les bilans annuels (quand ils sont réalisés) ou dans les bilans de fin de marché avec les titulaires.

→ Axe 3

Responsabilité environnementale

Objectif 6

Réduire l'impact carbone des politiques métropolitaine en favorisant l'économie circulaire, l'écoconception, la lutte contre le gaspillage par les achats

6.1 Agir pour la sobriété en questionnant systématiquement l'acte d'achat.

Cibles et impacts recherchés

- 6.1.1 Analyser systématiquement les opportunités de non achat (location, prêt, autres solutions) et de mutualisation internes et externes sur tout projet d'achat.
- 6.1.2 Expérimenter l'analyse du coût du cycle de vie (y compris le contenu carbone en analyse de cycle de vie) dans le processus de décision d'achat.

Chantiers identifiés

- Travailler la mutualisation interne/externe à partir de la cartographie des achats.
- Valoriser les décisions de non achat prises en s'appuyant sur les possibilités de mutualisation ou de solution alternative.
- Accompagner les directions opérationnelles et DCP à l'utilisation du questionnaire sur la prise en compte du coût global (charte RFAR).
- Repérer quelques projets d'achat tests pour expérimenter la prise en compte de l'analyse du cycle de vie.

6.2 Expérimenter, évaluer et développer les opportunités en faveur de la réduction des déchets par le réemploi, la réutilisation et le recyclage.

Cibles et impacts recherchés

- 6.2.1 Identifier les leviers en faveur de l'économie circulaire sur l'ensemble des familles d'achat à potentiel et au-delà des périmètres soumis à la Loi AGECE.
- 6.2.2 Réduire l'impact environnemental du numérique de la MEL et de son territoire dans le cadre de la stratégie numérique responsable.
- 6.2.3 Mobiliser le réseau des acheteurs métropolitains en faveur d'une montée en compétence et d'une pratique collective du sourcing tournée vers les filières locales émergentes en matière d'économie circulaire.

Chantiers identifiés

- Repérer les familles d'achat potentiel au sein de la MEL pouvant intégrer l'économie circulaire et sensibiliser les directions opérationnelles.
- Sensibiliser les opérateurs économiques dans les Dossiers de Consultation des entreprises et les bilans de marchés sur le réemploi et le recyclage des déchets.
- Réaliser la mesure de l'empreinte numérique de la MEL.
- En conséquence, réaliser un plan d'action sur les achats numériques de la MEL.
- Poursuite des ateliers sur le réemploi dans le cadre du réseau des acheteurs métropolitains (consigne en 2021, Mobilier en 2022, Textile en 2023, Numérique en 2024).

Indicateurs principaux à publier

Part de marchés (ou concessions de service public) comportant une considération environnementale avec comme objectif d'atteindre 100 % des contrats de la commande publique de plus de 90 000 € HT lancés à partir du 1^{er} janvier 2026 / Part de ces marchés comportant un critère environnemental pour l'analyse des offres.

Part des marchés (ou concession de service public) comportant une considération environnementale en lien avec le PCAET de la Métropole Européenne de Lille.

Nombre de contrats passés en intégrant un critère d'évaluation du coût global.

Nombre de marchés couverts par une clause d'évaluation et de suivi de l'impact carbone.

Taux de réalisation des objectifs Loi AGECL sur les marchés de fourniture concernés.

De nouveaux indicateurs viendront compléter la démarche avec l'avancement du plan d'action sur le volet environnemental.

Le nouveau schéma métropolitain s'appuiera tant sur une dynamique interne associant les directions opérationnelles, les fonctions supports et les experts thématiques, que sur une dynamique externe se diffusant auprès des acheteurs publics du territoire, des fournisseurs de la MEL et des partenaires institutionnels et associatifs.

Cette transformation des pratiques et l'appropriation de cette démarche achats responsables reposera à la fois sur un engagement individuel des acteurs (sensibilisation, formation, accompagnement) et sur un apprentissage collectif par la co-construction de solutions nouvelles efficaces.

Suivre et évaluer le schéma métropolitain des achats responsables au service de la transition

La MEL s'engage à suivre l'exécution du présent schéma par :

- L'évaluation régulière des cibles définies et des actions mises en œuvre sur la base d'indicateurs annuels qualitatifs et quantitatifs.
- L'ajustement du plan d'action au regard des résultats obtenus.
- La mise à jour en fonction des évolutions réglementaires.

Ce deuxième schéma s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue à long terme.

Dans cette optique, il ne sera pas inscrit une date de terme mais une échéance d'évaluation tous les trois ans.

En 2026, une première évaluation de ce S.M.A.R.T. sera réalisée.

Comité de pilotage annuel

L'avancement des objectifs et le plan d'actions annuel seront discutés et validés par le **Comité de pilotage des achats responsables** présidé par le Vice-Président aux Achats.

Ce comité de pilotage sera composé du : Premier Vice-Président en charge des Finances, des vices-présidents à la Transition Écologique, au Développement Économique, à l'Insertion, ainsi que des deux présidents de la commission d'appel d'offres.

Le comité de pilotage se réunira une fois par an à la fin du premier trimestre. Les directions Commande publique et Achats et logistique lui présenteront le bilan des actions réalisées sur l'année écoulée et lui proposeront de valider le nouveau plan d'actions pour l'année en cours.

Publication d'un bilan annuel des achats responsables de la MEL

Chaque année, à l'issue du comité de pilotage, **un bilan annuel** du schéma métropolitain des achats responsables au service de la transition (S.M.A.R.T.) sera publié par les directions de la Commande Publique et Achats et Logistique. Ce livrable sera également disponible sur le site internet de la MEL.

Les indicateurs associés aux actions du schéma seront publiés sur le site internet de la MEL ainsi que sur son portail open data.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2, boulevard des Cités Unies

CS 70043

59040 Lille Cedex

T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

